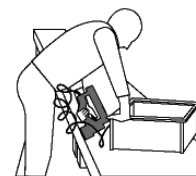


DEVENIR PERSONNE RESSOURCE DU PROJET DE PREVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS) DE L'ENTREPRISE



PUBLIC

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de Personne Ressource du projet de prévention des troubles musculo squelettiques (TMS).

PRE-REQUIS / CONDITIONS PREALABLE D'INSCRIPTION

L'inscription de la Personne Ressource est subordonnée à la réalisation d'une note de cadrage du projet de prévention des TMS. Cette note est élaborée par le chef d'entreprise notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation/sensibilisation à la prévention des risques professionnels organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale.

Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculo squelettiques dans leur entreprise.

DUREE :

6 jours (42h) modulables en 2j+2j+2j dont 2 demi-journées d'accompagnement en entreprise par le formateur

OBJECTIFS

- Elaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Accompagnement du formateur en entreprise.
- Échanges et retours d'expériences.

PROGRAMME

- **1^{er} module (Jour 1- jour 2) :**
 - Présentation du dispositif global de formation
 - Le dispositif TMSpros
 - Les enjeux de la prévention des TMS dans l'entreprise (réglementaires, économiques, humains)
 - Apports de connaissance sur le risque TMS
 - Réalisation d'un état des lieux des TMS dans l'entreprise
 - Apports méthodologiques de conduite de projet appliqués à la prévention des TMS
 - L'élaboration du projet de prévention des TMS dans l'entreprise
 - La présentation du projet au responsable du projet (chef d'entreprise ou son délégataire)
 - La sensibilisation des différents acteurs de l'entreprise
 - L'animation des groupes de travail
- **Intersession 1(1/2 journée)**
 - Accompagnement individuel en entreprise par le formateur
 - Evaluation de l'avancement du projet de prévention des TMS
 - Aide et conseil du formateur pour la finalisation du projet

- Synthèse avec le responsable du projet en présence de la personne ressource
- Le formateur reste disponible par téléphone ou/et mail pendant la durée de l'intersession

➤ **2^{ème} module (Jour 3-jour 4)**

- Retour d'expérience et échanges entre les stagiaires
- Les principales attentes de l'appareil locomoteur de type TMS
- Les différents facteurs de risque TMS (multifactorialité) et la mise en lien avec leurs déterminants
- Analyse globale des situations de travail à l'aide d'outils de repérage et d'analyse
- Hiérarchisation des situations de travail générant des risques de TMS
- Analyse de l'activité des situations à risques de TMS à l'aide d'outils de repérage et d'analyse
- Recherche des déterminants de l'activité
- L'identification des pistes de transformation des situations de travail
- La formalisation et la présentation des propositions d'amélioration en intégrant les domaines techniques, organisationnels et humains
- Le plan d'action : la hiérarchisation et la planification des actions d'amélioration en intégrant des critères de résultats et des outils d'évaluation.
- Associer et fédérer les différents acteurs internes et externes dans la réalisation des améliorations.
- Le suivi et le reporting du projet
- L'intégration des résultats au DUER et aux outils de TMSpros

➤ **Intersession 2**

- Accompagnement individuel en entreprise par le formateur
- Evaluation de l'avancement du plan de mise en œuvre de la démarche de prévention des TMS dans l'entreprise.
- Aide et conseil du formateur sur la mise en œuvre de la démarche de prévention des TMS
- Synthèse avec le responsable du projet en présence de la personne ressource
- Le formateur reste disponible par téléphone ou/et mail pendant la durée de l'intersession

➤ **3^{ème} module (Jour 5)** (présence responsable entreprise souhaitée au minimum l'après midi)

- Retour d'expérience et échanges pratiques entre les stagiaires sur la mise en œuvre de la démarche dans leur entreprise.
- Pistes de développement pour ancrer la démarche de prévention des TMS dans l'entreprise.
- Différentes aides possibles (CARSAT, OETH,....)
- Bilan de la formation

VALIDATION

A l'issue de la formation il sera délivré aux participants une attestation de formation de validation des acquis. Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.
Habilitation FORPREV INRS CARSAT n°755013/2015/TMS-01/O/09

DOCUMENTATION ET SUIVI

Une documentation complète sera remise à chaque participant.

Une clé USB contiendra l'ensemble des ressources nécessaires au projet.

En plus des 2 demi-journées d'accompagnement, le formateur sera disponible par téléphone et par mail, pendant les intersessions, pour toute aide aux stagiaires dans la mise en place de leur projet de prévention pour toute aide